

LES ATTAQUES CONTRE LES ENTREPRISES PUBLIQUES  
SNCF ET RATP IMPOSENT UNE RIPOSTE DES SALARIÉS  
POUR LUTTER  
CONTRE LE DUMPING SOCIAL !

**CONCURRENCE,  
toutes et tous  
concerné-e-s  
à la RATP**

Un des rôles de la LOM est de programmer la fin du Statut RATP à l'occasion du transfert des personnels et occasionnera l'augmentation du temps de travail.

C'est aussi l'instrument d'une privatisation par morceaux de la RATP puisqu'elle acte la fin de l'exploitation par l'EPIC RATP des lignes ouvertes à la concurrence et son remplacement par des filiales. Elle accompagne ainsi une stratégie de filialisation qui déshabille progressivement l'EPIC.

**La direction transforme la RATP** pour servir sur un plateau d'argent au secteur privé « une machine à cash » car **les filialisations concernent :**

▶ **IMMÉDIATEMENT** toutes les nouvelles dessertes gagnées par la RATP (ex : T9, L15, ...)

▶ **EN 2025** le réseau bus historique (19000 agents sur 44000), en 2030 les actuelles lignes de tram, en 2040 les lignes de métro et de RER

▶ **A COURT TERME** potentiellement toutes les activités ouvertes à la concurrence : ingénierie, sûreté, gestion des espaces, contrôle, régulation des bus, ■ ■ ■

La future **Loi d'Orientation des Mobilités** qui fait l'objet de discussions à l'Assemblée Nationale **ne répondra ni aux enjeux environnementaux, ni aux enjeux sociaux**. L'intérêt général est gommé au détriment des seuls intérêts privés des marchés et de solutions individuelles de mobilité.

**Nous avons tout à y perdre,  
que l'on soit salarié ou usager.**

**Les volontés politiques de casser les entreprises publiques de service public** imposent l'ouverture à la concurrence, des trafics de voyageurs de la SNCF et de la RATP, avec la complicité des Conseils régionaux en régions et l'Autorité Organisatrice IDFM en IDF, s'inscrivent dans une logique de privatisation.

**Les salariés des transports urbains en région en connaissent les effets**, avec un développement de la sous-traitance en cascade dans une logique d'abaissement des droits sociaux pour dégager des profits.

**Le sac à dos social pour les salariés en cas de perte de marché historique d'un des opérateurs publics est un leurre.**

Il opposera les salariés de la SNCF entre ceux de l'IDF et ceux des régions ou ceux à la RATP entre les machinistes de la petite couronne et ceux de la grande.

Pour preuve, au printemps 2018, pour diviser les cheminots, direction et gouvernement juraient que la concurrence en IDF, n'était pas pour demain. Le projet de convention en cours de négociation entre IDF M et SNCF en démontre le contraire.

**Nous sommes résolument  
opposés à la concurrence !**

**Elle dégrade les conditions de travail, de rémunérations des personnels et l'offre de transport.** Elle est aussi plus coûteuse car les actionnaires ne s'oublient pas en se versant des dividendes.

**La concurrence dans les transports publics, vecteur de dumping social, se combat avec :**

▶ La création d'un Statut unifié des travailleurs des transports, inspiré de celui de la RATP.

▶ La mise en place d'une harmonisation par le haut des conditions de travail, applicable à l'ensemble des entreprises de transport urbain et routier de voyageurs sur toute l'Île-de-France.

Il s'agit de reprendre les textes les plus favorables aujourd'hui en vigueur à la RATP et ceux des conventions collectives existantes. Il devra aussi tendre vers les 32h ■

Préavis et manifestation



# Le 4 juin, mobilisation DES SALARIÉS

## DES TRANSPORTS SNCF & RATP !



**Madame Catherine GUILLOUARD**  
Présidente directrice générale de la RATP  
54 quai de la Râpée  
75599 Paris cedex 12

Le 23 mai 2019

**Objet : préavis de grève**

Madame la Présidente directrice générale,

Pour donner suite à l'alarme sociale déposée le 10 mai dernier et au constat de désaccord qui s'en est suivi nous déposons, par la présente, un préavis de grève.

La CGT-RATP réaffirme son opposition au projet de texte de Loi d'Orientation des Mobilités ainsi qu'à l'ouverture à la concurrence de l'entreprise qui en découle.

Car, le projet de loi actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale fixe le cadre nécessaire à une privatisation de notre entreprise par le transfert de son personnel soit chez des concurrents, soit dans les filiales privées. Ce projet vise sans nul doute à casser un outil de service public du transport urbain en Ile-de-France et précipite l'EPIC vers le démantèlement.

De plus, le texte en a déjà été amendé lors de son passage au Sénat, portant une attaque au droit de grève, en faisant passer un délai de prévenance à 72 heures au lieu des 48 heures actuellement appliqués. Ces atteintes portées aux libertés individuelles s'accompagnent au sein de l'entreprise d'une recherche effrénée de productivité pour faire de la RATP une entreprise comme les autres, bon prétexte pour mettre en œuvre de nouvelles organisations du travail (flex office, diapason ...) vecteurs de phénomènes d'isolement des salariés, de fragilisation des individus et de souffrance au travail.

Au regard de ces éléments maintes fois rappelés par notre organisation syndicale, nous déposons sur ces motifs et par la présente un préavis de grève.

Ainsi, ce préavis de grève couvre l'ensemble des services et des catégories professionnelles de l'entreprise du lundi 3 juin 2019 - 22 h au mercredi 5 juin 2019 - 7 h.

**Nous appelons l'ensemble des agents de la RATP à se mobiliser le mardi 4 juin 2019 en participant aux initiatives ce jour-là, notamment à la manifestation qui sera organisée à Paris.**

Soyez assurée, Madame la Présidente directrice générale, de l'expression de notre considération.

**Bertrand Hammache**  
Secrétaire général  
Délégué syndical central

### Ensemble,

- ▶ Défendons le service public de transport SNCF et RATP !
- ▶ Défendons nos emplois, nos métiers et nos conditions de travail !
- ▶ Refusons le dumping social et le transfert obligatoire vers d'autres opérateurs !
- ▶ Construisons le service public de demain au service de tous et partout avec les moyens humains et matériels indispensables aux enjeux environnementaux et sociaux du XXIème siècle !

## SNCF et RATP = convergence d'action ! Manifestation, rendez vous à 13h - Place d'Italie



**IMPORTANT**

Les élections des représentants des salariés au Conseil d'Administration de la RATP se dérouleront du 5 au 12 juillet par voie électronique seulement.